



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23654
27 février 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 26 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

La Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et se référant à la note du Secrétaire général en date du 16 décembre 1991, a l'honneur de l'informer que le Burkina Faso accueille avec satisfaction et souscrit intégralement aux mesures prises par le Conseil de sécurité en vue d'une solution pacifique de la crise yougoslave.

A cet égard, la Mission permanente tient à souligner que le Gouvernement du Burkina Faso se conforme pleinement aux dispositions des résolutions 713 (1991) et 724 (1991) du Conseil de sécurité.
